



Mon ex conjoint ne veut pas me ramenez ma fille a l h'eure prévu

Par **elisa**, le **15/09/2012 à 18:40**

Bonjour,
aujourd'hui mon ex conjoint devait venir chercher notre fille ce matin a 10h comme le prévoit le jugement, mais il n'est pa venu je l'est donc appeler et il m'a dis je viens a12h et tu a interet d'etre la sinon je vais chez les flics, je lui est dis que c'était l'heure ou notre fille dormait et que je lui remettrais a 14h.
a 14h lorsqu'il est arrivé je lui est dis tu me la raméne demain a 18h et il ma dis non parce que je l'ai prise plus tard et la je ne c'est pas a quel heure il va me la ramener demain..
Alors que le jugement dit du samedi matin 10h au dimanche soir 18h.
ai je eu raison de lui donner puisqu'il n'étais pas venu ce matin a 10H?

Par **cocotte1003**, le **16/09/2012 à 12:50**

bonjour, vous devez tout deux respecter scrupuleusement le jugement. Envoyez lui une lrar en lui rappelant les conditions et lui demandant de si conformer sans quoi il vous faudra saisir le jaf, cordialement